

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 29 MAI 2013

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Véronique GIRAUD (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Céline MATHIEU (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Séverine ANDRE (pouvoir à Monsieur Gérard CUNIN)
- Monsieur Claude DIDIER-LAURENT (pouvoir à Monsieur Michel DIDIER)
- Monsieur Denis ANDRE (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Christine PIERRE (pouvoir à Madame Danièle PERRIN)
- Madame Danielle THOMAS (pouvoir à Madame Béatrice GIGANT)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE NEVE

1 – Examen du compte-rendu du dernier conseil municipal

En l'absence de remarque, celui-ci est adopté.

2 – Compte-rendu de la délégation du conseil municipal à la Maire :

Madame la Maire indique qu'elle a pris une décision concernant les travaux de génie civil pour les réseaux secs de la Rue Robert-Claudé. Ceux-ci s'élèvent à 23000 € pris en charge par le Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges pour l'essentiel, une somme de 8707,07 € restant définitivement à la charge de la Commune.

En second lieu sont abordées les décisions prises dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain communal : Madame la Maire indique qu'elle n'a pas pris de décision de préemption dans les 11 transactions intervenues depuis le dernier conseil.

Pour terminer, Madame la Maire rappelle les différents marchés qui ont été signés le 27 mars 2013 dans le cadre du projet de la salle polyvalente (tableau en annexe au présent compte-rendu). Elle poursuit par un point sur les

subventions obtenues (conseil général : 176014 € ; conseil régional : 50000 €) et attendues (dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat) et sur le planning envisagé. Ainsi, l'essentiel de la structure sera effectué pour la fin de l'été, de même que le parking et la salle de boxe. L'office sera traité au début de l'année 2014 et le parquet après les élections 2014. La salle sera totalement terminée pour le 2^{ème} trimestre 2014.

3 – décisions modificatives

Budget de la Forêt :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de virer une somme de 5916,79 € du C/2312 (travaux en forêt) vers le C/ 16871 (part des coupes de bois 2009 et 2010 revenant au Fonds Forestier National au titre des travaux de reboisement de 1974)

Budget Général

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité aux transferts de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

C/011	Dépenses à caractère général	+ 20041 €
C / 023	virement à la section d'investissement	+ 66364 €

Recettes :

C/74121	Dotation de solidarité rurale	+ 46818 €
C/74127	Dotation de péréquation	+ 14546 €
C /7788	Produits exceptionnels divers	+ 25041 €

Section d'investissement

Dépenses :

C/2313	opération Rue Robert-Claudé	+ 69404,28 €
C/4581	Extension du réseau électricité	+ 5000 €

Recettes :

C/001 Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 8040,28 €
C/021 Virement de la section de fonctionnement	+ 66364 €

Le budget demeure équilibré tant en recettes qu'en dépenses dans les deux sections.

4 – Annulation de titre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le titre de location adressé à l'association Rétro-Loisirs Ligne Bleue, d'un montant de 305 € en raison des désagréments qu'elle a supportés lors de l'incendie du local technique. Le Conseil décide aussi que les deux prochaines locations de cette association seront à titre gratuit.

5 – prix de l'eau et de l'assainissement pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014

Le Conseil municipal décide de porter le tarif du m³ d'eau consommée à 0,75 € (part affectée au budget du service des Eaux) et à 0,95 € pour la redevance assainissement (part consacrée au budget de l'assainissement). Les tarifs fixés en référence au prix de l'eau (bris des scellés) ou de l'assainissement (redevance forfaitaire) subissent de fait l'augmentation votée cette année (0,02 € le m³). En revanche les autres tarifs restent stables. Décisions prises à l'unanimité.

6 – Modification du règlement du service des eaux

Afin de tenir compte des observations de l'inspecteur de la répression des fraudes à la DDCSPP, dans le cadre du travail entrepris par ce service sur les clauses abusives, les articles suivants du règlement sont modifiés :

Article 3.3 (nouvelle rédaction) En cas d'arrêt, de dysfonctionnement constaté ou de disparition du compteur, la consommation de la période en cours est supposée être égale à celle de la période antérieure équivalente. En cas de désaccord, le service des eaux pourra retenir comme nouvelle consommation de référence la consommation mesurée par le nouveau compteur, sauf si l'abonné apporte la preuve d'une variation de sa consommation par rapport à

la période de référence. Cette solution sera retenue lorsque cet incident arrive dans la première année d'abonnement.

Article 2.3 (nouvelle rédaction) : ...adressée.

Décision prise à l'unanimité.

Madame la Maire indique également que l'inspecteur a demandé l'ajout des horaires et du N° de téléphone à appeler en cas d'urgence. Cette disposition réglementaire sera satisfaite à l'édition des prochaines factures.

7 – convention de financement avec l'Union Musicale Voinraude

Madame la Maire rappelle qu'en application de l'article 10 de la Loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, la Commune doit conclure une convention relative aux subventions accordées aux associations dont le montant dépasse 23000 €. C'est le cas pour l'Union Musicale Voinraude.

Pour 2013, Madame la Maire propose les subventions suivantes :

- Pour la prise en charge des salaires des professeurs, une somme de 48616 € reconductible
- Pour couvrir une partie du déficit constaté au bilan, une somme de 4385 € en non reconductible
- Pour le remplacement des tenues de concert des musiciens, une somme de 14000 € (prise en charge de la dépense directement sur le budget communal)
- Pour le remplacement d'instruments, une somme de 3600 € (prise en charge de la dépense directement sur le budget communal)
- Pour le fonctionnement de l'association, mise à disposition d'un local équipé, chauffé et éclairé, sis Rue du Champ de l'Eau, d'un photocopieur et prise en charge des assurances et cotisations (prise en charge directement sur le budget communal)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes (calcul selon les critères établis en 2012) :

Association sportive de l'Ecole Perce Neige	140,76 €
Association sportive de VAGNEY (football)	2852,94 €
COHM (athlétisme)	1326 €
Foyer de ski de Fond	867 €
Pétanque de VAGNEY	73,60 €
Roller skating	816 €
Savate Voinraude	754,80 €
Ski-Club de VAGNEY-ROCHESSON	1346,40 €
RVDR	56,10 €
Tennis	2126,70 €
Tennis de table	438,60 €
Tir à l'Arc	765 €
UNSS Collège de Vagney	140,76 €
Twirling	1101,60 €
VTT –Club Vosgien	214,20 €
Amicale des Parents d'élèves de Zainvillers	370,26 €
Association sportive et folklorique du Haut du Tô	209,10 €
Assoupline	209,10 €
Comité des Fêtes de VAGNEY	1229,10 €
Les courtes gueules	69,36 €
Les Z'amis de l'Ecole	370,26 €
Section marche du Club Vosgien	56,10 €

Modélisme	430,44 €
Vagney Loisirs	739,50 €
Yoga	69,36 €
Maison Familiale de SAULXURES	96,90 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	663 €
Prévention Routière	234,60 €
Groupement d'action sociale du personnel communal	3672 €
Légion Vosgienne des anciens combattants	69,36 €
Médaillés Militaires	69,36 €
AFN	69,36 €
Souvenir Français	69,36 €

9 – Remboursement de frais pris en charge par un particulier au nom de la Commune :

Dans le cadre du déplacement à Ouffet, à l'occasion des cérémonies du Jumelage, un particulier a pris à sa charge l'achat d'une gerbe ainsi que le logement du chauffeur du bus, pour éviter des complications de paiement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de l'ensemble des frais, d'un montant de 130 €.

10 – Préparation de la rentrée scolaire

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité :

- Une allocation de direction pour l'école Perce-Neige d'un montant de 164,50 €
- Une allocation de direction pour l'école de Zainvillers d'un montant de 90,60 €
- Une allocation de direction pour l'école maternelle d'un montant de 90,60 €

- Une allocation par élève de 38,50 €
- Une allocation pour les voyages scolaires de l'école Perce-Neige, à l'exception de la classe de CM2, d'un montant de 10,60 € par élève
- Une allocation pour les voyages scolaires de la classe de CM2 de l'Ecole Perce-Neige d'un montant de 27,60 € par élève
- Une allocation pour les voyages scolaires de l'Ecole de Zainvillers, d'un montant de 10,60 € par élève
- Une allocation pour les voyages de l'école maternelle, d'un montant de 7,50 € par élève
- Une allocation pour les voyages de la classe CLIS d'un montant de 10,60 € par élève

La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles est fixée à 90 € par élève accueilli.

11 – création d'une commission spéciale du Conseil Municipal pour la préparation de la réforme des rythmes scolaires

Madame la Maire propose la création d'une commission spéciale chargée d'étudier l'application de la réforme des rythmes scolaires. Aux côtés de représentants du conseil municipal, des personnalités qualifiées pourraient enrichir le projet pour le plus grand bénéfice des élèves. Le Conseil Municipal donne son accord et propose d'associer les 3 directeurs, 2 représentants des parents d'élèves, 1 représentant de l'inspection académique, 1 représentant de la collectivité en charge du périscolaire (comcom). Après la première ébauche du projet, des représentants des associations seraient adjoints.

Les élus qui se proposent de construire et suivre le projet sont : Madame Evelyne BERNARD, Monsieur Stéphane BERNARD, Monsieur Pascal LE NEVE, Monsieur Pascal SINIGAGLIA, Madame Béatrice GIGANT, Madame Bénédicte DAVID et Madame Danièle PERRIN.

12 – Réclamation d'un parent d'élève

Madame la Maire évoque la réclamation formulée par un parent d'élève du Plat des Tunnels dont les enfants ne peuvent plus bénéficier du circuit interclasse du fait de la restriction de circulation sur le Pont du Moulin Tremblant. Plusieurs conseillers ont été interpellés et le débat s'engage sur la rupture du service et conséquemment de l'égalité entre les élèves qui bénéficient du ramassage scolaire. Les solutions existeraient mais il serait souhaitable d'en discuter avec cette famille plutôt que de poursuivre les réponses écrites aux courriers acides afin d'aboutir à une solution raisonnée et concertée. Le parent d'élève va donc être contacté pour une réunion dans les prochaines semaines.

13 – renforcement électrique pour les travaux du camping communautaire : participation mise à la charge de la Communauté de Communes

La Commune a pris en charge les travaux de renforcement du réseau électrique du camping communautaire et d'un terrain destiné à accueillir un lotissement de 8 parcelles. L'autorisation d'occupation du sol a été délivrée à la communauté de communes mais le propriétaire du terrain n'a pas encore déposé de déclaration préalable. Il est proposé une répartition à la puissance qui serait demandée au transformateur, soit pour la communauté de communes : 140 kVa sur les 236 au total. Le montant à recouvrer sur la communauté de communes est donc de $56812 \text{ €} \times 140/236$ soit 33702 € HT et 40307.60 € TTC. Le solde sera recouvré lorsque la seconde autorisation d'urbanisme sera déposée.

14 – fusion de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie : dénomination du nouvel EPCI, siège et gouvernance pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et les élections de mars 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer avec une échéance imposée par la loi au 1^{er} juin 2013 sur les caractéristiques fondamentales du nouvel établissement de coopération intercommunal issu de la future fusion de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie. Madame la Maire rappelle les différentes réunions entre les deux communautés, les points

d'accord et de désaccord sur les trois éléments de la délibération qui doit être prise, à savoir la dénomination du nouvel EPCI, le siège et la gouvernance. Ainsi, les deux conseils communautaires actuels sont en accord pour appeler le nouvel EPCI « communauté de communes Terre de Granite » et pour une gouvernance à 32 sièges au total (10 pour VAGNEY, 5 pour SAINT-AME et LE SYNDICAT, 2 pour BASSE-SUR-LE-RUPT, ROCHESSON, CLEURIE, LA FORGE, GERBAMONT et SAPOIS). Madame la Maire propose de retenir VAGNEY pour le siège et de s'aligner sur Le résultat de la concertation pour la dénomination du nouvel EPCI et la gouvernance.

Dans le débat qui précède le vote, plusieurs conseillers demandent des précisions sur le travail de rapprochement entre les deux communautés. Madame la Maire indique que celui-ci se poursuit.

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, suit les propositions de Madame la Maire.

Il reviendra à Monsieur le Préfet, qui bénéficie de pouvoirs renforcés, de trancher.

15 – fusion de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie : dénomination du nouvel EPCI, siège et gouvernance après les élections de mars 2014.

Madame la Maire indique la date butoir pour se prononcer sur ces points, qui est le 30 juin 2013. Elle propose de retenir les mêmes éléments que pour la délibération précédente.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 contre et 6 abstentions se prononce pour :

- Le siège à VAGNEY, 10 Place Caritey
- La dénomination du nouvel EPCI : « communauté de communes Terre de Granite »
- Une gouvernance à 32 sièges (10 à VAGNEY, 5 à SAINT-AME et LE SYNDICAT, 2 à BASSE-SUR-LE-RUPT, ROCHESSON, CLEURIE, LA FORGE, GERBAMONT et SAPOIS)

Il reviendra à Monsieur le Préfet de trancher.

16 – Adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion du Syndicat des Eaux de Presles.

17 - Adhésions au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion des communes d'AINGEVILLE, ALLARMONT et MIDREVAUX ainsi que du Syndicat SIEA.

17 – fusion des deux syndicats de la Voie Verte

Madame la Maire expose que les deux syndicats de la Voie Verte (celui de la Vallée de la Moselotte et celui de la Vallée de la Moselle) sont d'accord pour fusionner et que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour le 1^{er} juin 2013 sur la dénomination, le siège et la gouvernance du futur établissement public de coopération intercommunale. Les Conseils Syndicaux sont d'accord pour appeler le nouvel EPCI « Syndicat de la Voie Verte », pour un siège à la Mairie de VAGNEY (en attente d'une éventuelle construction sur un terrain en cours d'acquisition à la Gare de Nol) et d'une gouvernance basée sur 1 titulaire et 1 suppléant par commune adhérente. Madame la Maire propose de s'aligner sur cet accord.

Le Conseil Municipal suit à l'unanimité cette proposition.

18 – Plan local d'urbanisme : modification réglementaire intéressant les zones UE et transformation de la zone UE des Séchaux en zone UB après prise de connaissance du rapport du commissaire-enquêteur.

Madame la Maire indique que l'enquête publique concernant les zones UE a donné lieu à un rapport favorable du commissaire-enquêteur. Le Conseil Municipal peut donc confirmer son projet pour ajouter au règlement de la zone UE, une possibilité de construire des programmes mixtes habitat collectif/commerces-artisanat dans les zones en reconversion, à condition que la totalité de la zone soit reconvertie et que 20 % des logements construits soient consacrés à des logements sociaux. Par ailleurs, la totalité de la zone UE des Séchaux repasserait en zone UB, situation qui était la

sienne avant l'adoption du PLU. Madame la Maire propose au Conseil de modifier le PLU en conséquence.

LE Conseil Municipal suit à l'unanimité cette proposition.

19 – demande d'accord sur un droit de passage et de tréfonds sur la parcelle AL 410 (située à Zainvillers près de l'immeuble du Chant de l'Eau) pour permettre un raccordement au réseau ERDF.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

20 – Autorisation de signature de deux actes notariés accordant des servitudes à ERDF

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer ces actes.

21 – transformation de la PRE (participation pour raccordement à l'égout) en PAC (participation à l'assainissement collectif)

La PRE ayant été supprimée, le Conseil Municipal crée la PAC mais conserve le tarif, qui est de 700 € pour un raccordement au réseau collectif. Le montant est ramené à 350 € dans le cas où ce raccordement concerne un immeuble dont l'assainissement était précédemment non collectif.

Informations et questions diverses

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme informe le conseil municipal de la prise d'un arrêté modifiant et simplifiant la numérotation des immeubles de la Rue des Angles

Madame la Maire informe de l'allocation d'une subvention du Conseil Général pour l'ouvrage d'art de la Rue Robert-Claudé, d'une autre subvention du Conseil Général pour l'équipement du Collège de VAGNEY. Elle annonce le festival de la Voie Verte les 1 et 2 juin, et le festival « Colportage », qui prévoit une animation le 6 juin au Haut du Tôt.

Un conseiller pose la question de savoir si la Communauté de Communes envisage d'agrandir le funérarium. En effet, plusieurs fois dans l'année, des familles de la communauté sont confrontées à l'obligation de recourir à un

funérarium hors communauté, celui implanté à VAGNEY étant complet. La Maire répond par la négative.

Le même conseiller évoque le travail remarquable des travailleurs retraités d'utilité collective du Club Vosgien tant pour la remise à neuf du Chalet des chasseurs que pour la construction du parcours pour personnes handicapées permettant l'accès au Saut du Bouchot depuis SAPOIS. Le Conseil Municipal le rejoint en adressant ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces deux actions exemplaires.

Une conseillère évoque des difficultés d'accès à la salle de boxe pour le cours du lundi soir. Cette affaire sera traitée avec le service technique municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 40.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD